



**SUR LE STATIONNEMENT**

**ANNEXE A — INTERDICTION DE STATIONNEMENT  
SUR UN CHEMIN PUBLIC**

NOM DE LA VOIE PUBLIQUE	EMPLACEMENT
10 <sup>e</sup> Avenue	Premiers 6 mètres, intersection rue Saint-Isidore, des deux côtés.
11 <sup>e</sup> Avenue	De la rue Saint-Isidore en direction ouest sur 30 mètres de chaque côté.
11 <sup>e</sup> Avenue	Intersection rue Sainte-Geneviève, toute la rue du côté pair. De la route 335 jusqu'au 163, 11 <sup>e</sup> Avenue, du côté impair.
12 <sup>e</sup> Avenue	Entre la rue Saint-Isidore et le rue Saint-Louis, côté nord, direction ouest.
12 <sup>e</sup> Avenue	Entre la rue Saint-Louis et le 924, 12 <sup>e</sup> Avenue, direction est, côté sud (autorisation 15 minutes).
12 <sup>e</sup> Avenue	En face du 900, 12 <sup>e</sup> Avenue (hôtel de ville), des deux côtés.
12 <sup>e</sup> Avenue	En face du 920, 12 <sup>e</sup> Avenue (ancienne bibliothèque municipale), des deux côtés.
14 <sup>e</sup> Avenue	Toute la rue, côté sud.
15 <sup>e</sup> Avenue	Premiers 6 mètres, côté nord, direction est, coin Saint-Isidore.
15 <sup>e</sup> Avenue	Entre la rue Saint-Isidore et la rue Saint-Louis, côté sud, direction est.
16 <sup>e</sup> Avenue	Toute la rue, côté sud.
16 <sup>e</sup> Avenue	Entre la rue Proulx et la rue Archambault, côté nord.
17 <sup>e</sup> Avenue	Entre la rue Saint-Isidore et la rue Saint-Louis, côté nord, direction ouest.
19 <sup>e</sup> Avenue	Entre la rue Saint-Isidore et la rue Saint-Louis, côté nord, direction ouest.
Alexandre, rue	Entre le chemin Saint-Stanislas et le cul-de-sac de la rue Alexandre, côté sud.
Albert-Bélisle, rue	Entre l'intersection de la rue Grande-Allée et les adresses civiques 249-250, rue Albert-Bélisle, des deux côtés.
Bernard, rue	À partir de la 16 <sup>e</sup> Avenue jusqu'au numéro civique 638.
Bernard, rue	Du numéro civique 683 jusqu'à la place Mario, du côté sud-ouest.
Boisé, rue du	Entre le 18 et le 24; entre le 63 et le 69; entre les poteaux *W4C9S et *W4C9W (entre le 56 et le 68, rue du Boisé) et l'autre côté; et devant le 66.
Brien, rue	Entre la 12 <sup>e</sup> Avenue et la rue Saint-Louis, côté est, direction nord.
Campagne, rue de la	Toute la rue : des deux côtés.
Champs-de-Blé, rue des	Entre le chemin Saint-Stanislas et la rue du Pâturage, du côté pair.
Chauvette, rue	Entre le 26, rue Chauvette et le 27, rue Chamberland (en face du lac).
Clé-des-Champs, rue de la	Toute la rue.
Cousineau, rue	À partir de la route 335 jusqu'à la rue du Cerfeuil, des deux côtés, à l'exception de la portion, côté sud, située entre les deux entrées de la rue du Cerfeuil.
Cousineau, rue	Entre les deux entrées de la rue du Cerfeuil, côté sud, stationnement interdit seulement durant la période du 15 novembre au 1 <sup>er</sup> avril chaque année.
Commerce, rue du	Sur le côté sud de la rue, les premiers 15 mètres de chaque côté de l'intersection de la rue de l'Investisseur.
Commerce, rue du	Sur le côté nord de la rue, sur une distance de 45 mètres. Soit 22,5 mètres de part et d'autre de l'intersection de la rue de l'Investisseur.
Gaboury, rue	En face du numéro civique 248 et du numéro civique 252.
Industrie, rue de l'	Les premiers 15 mètres des deux côtés de la rue, à l'intersection de la route 335.
Industrie, rue de l'	Les premiers 15 mètres des deux côtés de la rue, à l'intersection de la rue de l'Industrie.
Industrie, rue de l'	Sur le côté est de la rue, les premiers 15 mètres de chaque côté de l'intersection de la rue de l'Industrie.
Irénée, rue	Entre le 538 et le 540.
Investisseur, rue de l'	Les premiers 15 mètres des deux côtés de la rue, à l'intersection de la rue du Commerce.
J.-H.-Corbeil, rue	Premiers 6 mètres, intersection 12 <sup>e</sup> Avenue, côté est, direction nord.
Jeanne, côte	Entre l'entrée du premier stationnement du 570, côte Jeanne et l'intersection de la rue Saint-Isidore, des deux côtés.



**SUR LE STATIONNEMENT**

Lapointe, rue	Au bout de la rue Lapointe.
Lacroix, rue	Côté nord-ouest, près du numéro civique 75.
Lapierre, rue	Entre le 117 et le 115.
Lortie, rue	À partir de la route 335/337 jusqu'au numéro civique 280, côté ouest de la rue.
Maraîcher, rue du	Des deux côtés de la rue du Maraîcher, soit sur une distance d'environ 60 mètres à partir de l'intersection de l'avenue du Marché jusqu'après les boîtes postales.
Martine, rue	Côté sud.
Marquette, rue	Entre l'avenue Villeneuve et la rue Mercier, côté sud.
Monchamp, rue	Du lundi au vendredi, du 1 <sup>er</sup> septembre au 23 juin chaque année, de 7h30 à 8h00 et de 15h à 15h30, sauf pour les résidents de cette rue.
Nathalie, rue	Entre l'avenue Villeneuve et le croisement de place Mori et de la rue Mercier, côté nord.
Olivia, rue	D'une extrémité à l'autre, du côté des adresses civiques impaires.
Olivia, rue	À partir du coin de la rue Mélanie, du numéro civique 150 au numéro civique 192 inclusivement.
Parc, rue du	Des deux côtés, entre les adresses civiques 653 et 705, rue du Parc.
Parc, rue du	À l'intersection de la 12 <sup>e</sup> Avenue, sur une distance de 5 mètres du panneau d'arrêt.
Pâturage, rue du	Toute la rue : des deux côtés.
Primevères, rue des	Des deux côtés, entre la route 335 et le début des terrains des adresses 13 et 14, rue des Primevères.
Prud'homme, rue	Ronds-points.
R.-L.-Rivard, rue	Du côté nord jusqu'au numéro civique 162 inclusivement.
Saint-Antoine, rue	Entre le numéro civique 532 et le numéro civique 534.
Saint-Antoine, rue	À l'intersection de la rue Salaberry, sur une distance de 5 mètres du panneau d'arrêt.
Saint-Antoine, rue	À l'intersection de la 14 <sup>e</sup> Avenue, sur une distance de 5 mètres des deux côtés.
Sainte-Henriette, rang	Entre la route 335 et le chemin Saint-Stanislas, des deux côtés du rang.
Saint-Isidore, rue	À partir de la côte de Grâce jusqu'à la côte Jeanne, côté est et côté ouest.
Saint-Jacques, montée	Entre la côte Jeanne et le rang du Ruisseau-Saint-Jean, des deux côtés.
Saint-Louis, rue	Entre 12 <sup>e</sup> Avenue et 19 <sup>e</sup> Avenue, côté est.
Saint-Louis, rue	Intersection 12 <sup>e</sup> Avenue, côté ouest, direction sud à partir du 483-485, rue Saint-Louis.
Sainte-Geneviève, rue	Toute la rue, côté est.
Salaberry, rue	À l'intersection de la rue Saint-Antoine, sur une distance de 5 mètres, des deux côtés.
Vianney-Therrien, rue	Toute la rue, côté des adresses civiques impaires.
Vieux-Pont, rue du	Côté ouest, pour les six premières cases à partir de l'intersection avec la 12 <sup>e</sup> Avenue (autorisation pour 60 minutes maximum).
Villeneuve, avenue	Entre la rue Nathalie et la rue Marquette, côté est.
Xavier, rue	Côté sud, entre la rue Saint-Stanislas et le dos d'âne situé entre les numéros civiques 15 et 18, rue Xavier.



**SUR LE STATIONNEMENT**

**ANNEXE B – STATIONNEMENTS MUNICIPAUX**

EMPLACEMENT	PLAGE HORAIRE ET AUTRES DISPOSITIONS APPLICABLES	TARIF
<b>13<sup>e</sup> Avenue</b> : entre la rue Saint-Isidore et la rue Saint-Louis	Aucune plage horaire spécifique. L'interdiction de stationnement d'hiver s'applique.	Gratuit
<b>Bibliothèque municipale</b> : 252, rue J.-H.-Corbeil	À l'usage exclusif des employés, des mandataires de la Ville et des utilisateurs de l'emplacement.	Gratuit
<b>Carrefour citoyen</b> : 1086, rue Saint-Isidore	Aucune plage horaire spécifique.	Gratuit
<b>Caserne de pompiers</b> : 870, 12 <sup>e</sup> Avenue	À l'usage exclusif des employés, des mandataires de la Ville et des utilisateurs de l'emplacement.	Gratuit
<b>Centre sportif</b> : 490, rue Saint-Isidore	Aucune plage horaire spécifique.	Gratuit
<b>Complexe aquatique</b> : 550, rue du Parc	À l'usage exclusif des employés, des mandataires de la Ville et des utilisateurs de l'emplacement.	Gratuit
<b>Garage municipal/écocentre</b> : 217, rue Industrielle	À l'usage exclusif des employés, des mandataires de la Ville et des utilisateurs de l'emplacement.	Gratuit
<b>Hôtel de ville</b> : 900, 12 <sup>e</sup> Avenue	Aucune plage horaire spécifique.	Gratuit
<b>Parc Hervé-Auger</b> : 857, rue Marc-Aurèle-Fortin	À l'usage exclusif des employés, des mandataires de la Ville et des utilisateurs de l'emplacement.	Gratuit
<b>Parc récréotouristique</b> : 100, rue du Commerce	À l'usage exclusif des employés, des mandataires de la Ville et des utilisateurs de l'emplacement.	Gratuit
<b>Parc Robert-Simard</b> : 703, rue Latour	À l'usage exclusif des employés, des mandataires de la Ville et des utilisateurs de l'emplacement.	Gratuit
<b>Parc San-Air</b> : chemin San-Air	À l'usage exclusif des employés, des mandataires de la Ville et des utilisateurs de l'emplacement.	Gratuit
<b>Pavillon Beaudoin/parc André-Auger</b> : 704, rue Saint-Isidore	Aucune plage horaire spécifique.	Gratuit
<b>Pavillon Desjardins (incluant l'allée Henri-Léveillé)</b> : 960, 9 <sup>e</sup> Avenue	Aucune plage horaire spécifique.	Gratuit
<b>Rue du Vieux-Pont</b> : intersection 12 <sup>e</sup> Avenue et rue Saint-Isidore, côté est	Aucune plage horaire spécifique. L'interdiction de stationnement d'hiver s'applique. 60 minutes maximum.	Gratuit
<b>Stationnement municipal de la rue Saint-Isidore</b> : entre les numéros civiques 732 et 764, côté ouest	Aucune plage horaire spécifique.	Gratuit
<b>Salle L'Opale</b> : 510, rue Saint-Isidore	Aucune plage horaire spécifique.	Gratuit
<b>Usine d'épuration</b> : 165, chemin de l'Usine	À l'usage exclusif des employés et des mandataires de la Ville.	Gratuit



**SUR LE STATIONNEMENT**

**ANNEXE C — ZONES DE DÉBARCADÈRE**

NOM DE LA VOIE PUBLIQUE	EMPLACEMENT
14 <sup>e</sup> Avenue	Du côté nord de la rue, entre la rue Archambault et le numéro civique 267, 14 <sup>e</sup> Avenue, du lundi au vendredi, de 6h30 jusqu'à 18h, pour une durée de 10 minutes maximum.
16 <sup>e</sup> Avenue	Autobus seulement, en tout temps, côté nord.
Proulx, rue	Autobus seulement, en tout temps, côté est, entre la 16 <sup>e</sup> Avenue et le numéro civique 225, rue Proulx.
Villeneuve, avenue	De la rue Sainte-Henriette jusqu'au numéro civique 647, avenue Villeneuve, côté ouest, du lundi au vendredi, de 6h30 jusqu'à 18h, pour une durée de 10 minutes maximum.



**SUR LE STATIONNEMENT**

**ANNEXE D — CASES DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX RÉSERVÉES  
AUX PERSONNES HANDICAPÉES**

BÂTIMENT MUNICIPAL	EMPLACEMENT
Carrefour citoyen	1086, rue Saint-Isidore
Caserne de pompiers	870, 12 <sup>e</sup> Avenue
Centre sportif (aréna)	490, rue Saint-Isidore
Complexe aquatique	550, rue du Parc
Hôtel de ville	900, 12 <sup>e</sup> Avenue (cour arrière)
Pavillon Beaudoin	704, rue Saint-Isidore
Salle L'Opale	510, rue Saint-Isidore